#### Conseil Municipal de Nuisement sur Coole

## Réunion du 4 juin 2018

L'an deux mille dix huit, le 4 juin à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

## Étaient présents :

Mme DESVOY JOPPE Béatrice, Mme LEGRIS Corinne, Mme MAURICE Bernadette, Mr MILLON Luc, Mr PONSIGNON Daniel, Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr RAGOT Nicolas.

Absents: Mme CHARPENTIER Alexandra, Mme ORSINI Frédérique, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc, Mr LEBLANC Xavier.

Date de la convocation : 31 mai 2018.

Secrétaire de séance : M. MILLON Luc

## Approbation du compte-rendu du conseil du 14 mai 2018

Après quelques corrections, le compte-rendu est approuvé comme suit :

7 voix pour et 1 abstention

#### Contrat SEGILOG

Le maire informe l'Assemblée que le contrat de maintenance des logiciels informatiques, avec la société SEGILOG arrive à échéance. Il propose de reconduire cette collaboration pour trois nouvelles années aux conditions indiquées dans le contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte de reconduire sa collaboration pour trois ans avec la société SEGILOG aux conditions indiquées dans le contrat

<u>Vote</u>: unanimité

#### Projet éolien

La société Nordex s'est déplacée en mairie le 30 mai dernier. Celle-ci a présenté la société Alter&go qui mènera les études pour le plan et l'animation des concertations. Une convention a été proposée pour la parcelle communale. Elle sera étudiée et inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

### Fête de la Musique et 14 juillet 2018

- La fête de la musique sera organisée le 21 juin 2018 au Centre culturel. La buvette sera tenue par Familles Rurales des 5 villages de la Coole. Les enfants de la Marne de Saint-Germain-la-Ville ainsi qu'un groupe de saxophones et d'autres groupes d'amateurs feront une représentation.
- 14 juillet 2018 : Un pique-nique « républicain » sera organisé ainsi qu'un rallye pédestre. La commune offrira l'apéritif, les amuses-bouches, le dessert ainsi que le café. La buvette sera tenue par Familles Rurales des 5 villages de la Coole

# <u>Projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation</u> européenne « RGPD »du « CDG54 »

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la règlementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et les dites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

#### LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale en la matière, de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité

<u>Vote</u>: unanimité

#### Questions diverses

- Concours Maisons Fleuries et Villes Villages : A partir de cette année, le passage du jury départemental devra être sollicité.
  La commune souhaite créer un concours communal avec la création d'un jury en interne. Les 3 plus belles maisons gagneront un bon cadeau de 30 euros.
- Don du Sang: 30 volontaires ont participé à cette collecte.
- SANEF: Une rencontre aura lieu avec la SANEF le 13 juin à 9h00 pour discuter de la convention qui régit les obligations de chacun concernant l'entretien du pont autoroutier sur la route communale allant vers Cheniers.
- Urbanisme:
  - 2 PC pour des maisons d'habitation Rue Haute
  - 1 DP pour une division parcellaire Rue Haute
  - 1 DP pour la pose d'un mât éolien dit « Les quéfats »
  - 1 CU pour une vente Rue Haute
- Vente réfrigérateur : Suite à l'information communale concernant la vente du réfrigérateur, une seule proposition a été faite à hauteur de 150 euro.

#### **AGENDA**

Réunion « FREDON » : 9h15 à Ecury-sur-Coole le 15 juin 2018 Prochain conseil municipal le lundi 9 juillet 2018 à 20h30 Séance levée à 22h15